

Rapport de la commission ad'hoc Crédit de construction pour l'aménagement de la chaussée de Moille-Sullaz

**Préavis municipal 8/2025
au Conseil communal de Sullens**

Demande d'un crédit de construction de la chaussée de Moille-Sullaz

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres désignés de la commission ad hoc — Mme Monika Glesti, M. Fiore Amato Di Feo et moi-même, Mme Patricia Cappi — se sont réunis le lundi 3 novembre dernier afin d'examiner le préavis municipal n° 8/2025 concernant la demande de crédit pour la construction de la chaussée de Moille-Sullaz.

Cette séance avait pour but de nous présenter le préavis susmentionné, lequel porte sur des travaux d'aménagement de chaussées, la mise en séparatif des réseaux ainsi que le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau.

Nous avons reçu toutes les explications et les éclaircissements nécessaires de la part de M. Valet, accompagné de Mme Noll et de M. Dubauloz.

Pour rappel, le préavis municipal n° 1/2024, relatif au crédit d'étude pour le réaménagement du quartier de Moille-Sullaz, avait été accepté par le Conseil en mai 2024.

Nous avons trouvé ce préavis de construction très clair et complet, et relevons ci-dessous plusieurs points qui nous paraissent particulièrement pertinents :

- Élargir la chaussée actuelle pour permettre le croisement des véhicules sans empiéter sur les champs adjacents et terrains privés ;
- Aménager un trottoir franchissable afin d'assurer la sécurité des riverains et des piétons (promeneurs, enfants se rendant à l'école, etc.) ;
- Profiter de ces travaux pour effectuer les rénovations nécessaires lors de la réfection de la route ;
- Remplacer et mettre aux normes les infrastructures existantes (collecteurs, conduites d'eau potable, éclairage public, etc.) ;
- Remplacer l'ensemble des anciennes grilles de route ;
- Procéder au renouvellement complet de l'éclairage public ;
- Permettre le raccordement des cinq dernières habitations ;
- Répondre à une pétition déposée le 28 octobre 2020 par les habitants concernant la circulation sur ce tronçon ;
- Noter qu'aucune opposition n'a été déposée à la suite de la mise à l'enquête.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, la commission ad hoc relève de nombreux avantages pour notre commune à procéder à la rénovation du chemin de Moille-Sullaz. C'est pourquoi elle invite les membres du Conseil à accepter le préavis n° 8/2025 tel que proposé.

Pour la commission ad'hoc.

Mme Patricia Cappi (rapporteur)

Mme Monika Glesti

M. Fiore Amato Di Feo